

DEVENIR FORMATEUR A LA PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE IBC

Formation habilitée INRS

1 OBJECTIFS

La formation de formateur PRAP vise à développer les compétences permettant d'animer une formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou pour le compte d'une entreprise ou d'un établissement « client » et d'informer, de sensibiliser les différents acteurs.

Elle porte sur 3 volets de compétences :

Elaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement,
Réaliser une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action des salariés,
Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.

2 PUBLIC VISE

Salariés des entreprises Industrie-Bâtiment-Commerce (IBC).

Formateur indépendant ou d'un organisme de formation.

Pour prétendre à suivre la formation de formateur PRAP, le candidat devra :

être titulaire des "bases en prévention" conforme au dispositif de formation référence au Plan National de Formation du réseau prévention,
disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression ou, à défaut, être prêt à les acquérir.

Le dirigeant d'entreprise ou d'organisme de formation, employeur du futur formateur PRAP, ou toute personne décisionnaire désignée par le dirigeant, devra suivre une journée d'information-formation gratuite organisée par notre service.



3 MODALITES PRATIQUES

3.1 DUREE

70 heures (3+3+4 jours) en centre de formation réparties sur 3 semaines non consécutives.

21 heures (1+2 jours) en entreprise pour les travaux intersessions.

3.2 VALIDATION

Chaque compétence est validée séparément pour une durée de 3 ans, et la réussite de l'ensemble des épreuves entraîne la délivrance d'un certificat de formateur PRAP.

En cas de non réussite à une ou plusieurs épreuves, il est proposé au candidat une ou des épreuve(s) de rattrapage. Le jury décide si le candidat doit suivre ou non une formation complémentaire avant de se représenter.

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont validé la totalité des domaines de compétences du dispositif pourront prétendre à l'obtention du certificat de formateur PRAP.

L'actualisation et le maintien des compétences des formateurs PRAP est nécessaire tous les 3 ans.

3.3 LIEU

Dans nos locaux.

3.4 TARIF

Nous consulter.